

En réponse au point de vue de Madame Marie-Pierre Alix

Michèle Hudon

Volume 41, Number 3, July–September 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033249ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033249ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Hudon, M. (1995). Review of [En réponse au point de vue de Madame Marie-Pierre Alix]. *Documentation et bibliothèques*, 41(3), 198–199. <https://doi.org/10.7202/1033249ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

a été conçu davantage pour des utilisateurs finaux que pour des spécialistes de l'information. Aussi, nous n'avons pas voulu détailler tous les choix qui nous ont fait opter pour telle ou telle présentation: retenir les sigles pour les divers types d'établissements plutôt que les formes développées, éviter les termes ambigus, préférer, pour les dénominations des maladies, les termes couramment utilisés par le grand public, etc. En accord avec l'OPHQ, il nous a semblé que ces informations n'intéresseraient que faiblement la majeure partie des utilisateurs de SAPHIR et que l'introduction, loin de leur fournir un flot de détails techniques, devait se contenter de leur donner les clés leur permettant de comprendre la structure et le fonctionnement du thésaurus.

4) «L'introduction [...] manque d'exemples. La notice type donnée comme modèle n'est pas tout à fait appropriée puisqu'elle n'inclut pas de terme spécifique (TS)» (page 60, 3^e colonne).

Un rapide calcul m'a amené à constater que, dans cette «courte introduction», nous avons mentionné et explicité une vingtaine d'exemples. Enfin, je reconnais que la notice citée était mal choisie puisqu'elle ne comportait pas de terme spécifique. Cependant, lorsqu'à la page vii, nous définissons la relation hiérarchique de terme spécifique en disant qu'ALLOCATION FAMILIALE a pour terme spécifique ALLOCATION POUR JEUNE ENFANT, je crois que l'exemple est suffisamment clair.

5) «On comprend mal pourquoi la liste des termes spécifiques est en ordre alphabétique alors que la liste des termes associés ne l'est pas» (page 61, 1^{ère} colonne).

Il nous a paru de peu d'importance de classer les termes associés par ordre alphabétique. En règle générale, on ne se sert pas du champ TA pour retrouver un terme précis mais pour pouvoir repérer des termes proches qui permettront de reposer sa question avec davantage de pertinence et dans ce contexte, il est clair que les termes associés doivent être lus dans leur ensemble.

6) «Les règles n'ont pas [...] été suivies dans l'établissement des hiérarchies. Dans SAPHIR-Personnes handicapées, les hiérarchies ne sont pas strictement sémantiques et n'expriment pas toujours une relation de genre à espèce, la seule qui soit considérée comme valide dans les textes et manuels servant de normes» (page 61, 2^e colonne).

À notre avis, un thésaurus n'est pas un outil de linguistes et à ce titre ne doit pas respecter toutes les règles sémantiques. Il s'agit d'un outil documentaire destiné à repérer les documents pertinents dans une masse de documents. Aussi, lorsque le bon sens exige qu'un terme spécifique soit rattaché à un terme générique, même s'il n'y a pas stricto sensu de relation de genre à espèce, il faut savoir s'éloigner des normes pour que l'utilisateur y trouve son compte. Ainsi, pour reprendre l'exemple cité par madame Hudon, le terme générique ARCHITECTURE aura pour spécifique BATIMENT PUBLIC, BATIMENT PRIVE, ... parce que ce qui nous intéresse dans le domaine du handicap, ce ne sont pas les styles architecturaux mais les pratiques en matière d'accessibilité et de construction pour tel ou tel type de bâtiment.

7) «...tous les descripteurs de SAPHIR ont un terme générique (TG), ce qui n'est pas normalement le cas dans un thésaurus» (page 61, 2^e colonne).

Non, tous les descripteurs n'ont pas de TG: exemple FORMATION, MILIEU SCOLAIRE...

8) «Il y a un très grand espace sémantique entre le concept de Musée et celui d'Accès à la culture» (page 61, 2^e colonne).

Pour être en relation quotidienne avec les utilisateurs de SAPHIR, je dirai que même s'il existe effectivement un espace sémantique important entre MUSÉE et ACCÈS À LA CULTURE, dans l'utilisation qui est faite de la banque de données SAPHIR, la relation entre les deux termes est logique dans le contexte qui nous intéresse. Le terme MUSÉE recouvre en fait toute la littérature qui explique de quelle manière les personnes handicapées

peuvent accéder aux musées: systèmes en braille pour les personnes ayant une déficience visuelle, accessibilité des bâtiments, etc.

En conclusion, je voudrais souligner tout le bénéfice que nous tirons de l'utilisation du Thésaurus SAPHIR-personnes handicapées dans notre pratique :

- nous disposons d'un outil d'indexation efficace;

- nous avons un outil de recherche tout à fait pertinent qui est, après quelques explications, bien maîtrisé par les utilisateurs.

L'élaboration du thésaurus SAPHIR nous a permis d'introduire une grande rigueur dans le travail documentaire. C'est un outil vivant constamment remis à jour. Il constitue également un document indispensable au fonctionnement du réseau SAPHIR puisqu'il nous permet, entre centres de documentation situés des deux côtés de l'Atlantique, d'utiliser le même langage et, par là même, de pouvoir constituer une banque de données commune.

Marie-Pierre Alix

Responsable du centre de documentation du CTNERHI

En collaboration avec

Françoise Hongre

Grazyna Kerner

Documentalistes, CTNERHI

Sophie Janik

Documentaliste, OPHQ

En réponse au point de vue de Madame Marie-Pierre Alix

Les commentaires de Madame Alix et les miens montrent que nous avons des visions assez différentes de ce que peut être un thésaurus en 1995. Le thésaurus décrit par Madame Alix ressemble davantage à une liste d'autorité des sujets ne devant son existence qu'à celle, parallèle, d'une base de données spécialisée. Selon moi cependant, le thésaurus a la possibilité d'être bien davantage, d'être un véritable outil conceptuel et terminologique, surtout dans

la perspective de la globalisation des échanges d'information et de l'éclatement même des bases de données spécialisées, et ce, j'en suis certaine, sans desservir ses utilisateurs premiers qui ne peuvent que bénéficier de la présence d'une structure logique et prévisible, d'une introduction claire et détaillée, d'un vocabulaire d'entrée très riche, d'une présentation normalisée, etc. Dans cette perspective, l'application des directives pour la conception et le développement des thésaurus acquiert toute son importance. Et c'est dans cette perspective que mes commentaires sur le thésaurus *SAPHIR* doivent être lus.

J'aimerais clarifier le point 1, soulevé par Madame Alix. Lorsque je décris le thésaurus *SAPHIR* comme étant «un thésaurus traditionnel à termes préférentiels conçu pour utilisation manuelle», je veux dire que sa structure ne permettrait pas qu'on l'utilise de façon tout à fait automatique, c'est-à-dire qu'il devienne en quelque sorte le cerveau du système informatique, capable d'établir par exemple des liens entre concepts génériques et spécifiques à la demande de l'utilisateur sans qu'aucune intervention humaine ne soit «apparemment» nécessaire. J'ai bien compris que le thésaurus *SAPHIR* servait, comme c'est

encore le cas dans la plupart des milieux documentaires, à l'indexation et à la recherche dans une base de données automatisée; je n'ai certainement jamais voulu insinuer que le thésaurus ne pourrait servir qu'à la production de fichiers non informatisés!

Michèle Hudon

Chargée d'enseignement
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal

INDEX DES ANNONCEURS

Volume 41, numéro 3, 1995

Colette Rivet

Biblio Visuel	178
Bibliofiche	4 ^e couverture
Bibliothèque nationale du Canada	176
Bibliothèque nationale du Québec	142
Camelot Info	151
CEDROM-SNI	152, 200
CIDG, Conseillers en Informatique Documentaire et de Gestion	181
DOCUMENSA	158
ELECTRE	136
FAXONCANADA	177
GBC Canada inc.	3 ^e couverture
Gestion documentaire Best-Seller inc.	2 ^e couverture
Gestion Yves Renaud Communicateurs Conseils inc.	184
Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST)	184
Periodica inc.	141
Readmore Canada Ltd	182
Revue Lurelu	159
Les Services d'abonnement Canebsco	168
Services documentaires multimedia (SDM) inc.	182
Services informatiques Bamyran	172
Société GRICS	160